

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 15 mai 2023 à 19 h30 à l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.**

**Étaient présents :** Le maire, André Ibghy , les conseillères Julia Bourke et Julia-Ann Wilkins et les conseillers, Maxime Arcand , Jean-Pierre Charrette et David Lisbona.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy

**Était absente :** la conseillère, madame Gabriela Opas

**Était aussi présente :** madame Marie-France Matteau, Directrice-générale et greffière-trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire monsieur André Ibghy ouvre la séance et constate le quorum à 19heures 31 minutes

**2023-05-090**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

**3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023 ;

**4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE**

**4.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'avril 2023 ;

**4.2** Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – Volet Environnement et matières résiduelles – Municipalité de Mont-Blanc ;

**4.3** Demande de prolongation au MTMD – PAVL – Volet soutien ;

**4.4** Attestation de fin des travaux du Programme PAVL – Volet accélération

**4.5** Attestation de fin des travaux du Programme PAVL – Volet redressement

**4.6** Attestation de fin des travaux du Programme PAVL – Volet accélération et redressement ;

**4.7** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-149-1 modifiant le règlement 2022-149 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023 ;

**4.8** Autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au MTMD dans le cadre du Programme PPA-CE ;

**4.9** Embauche d'un préposé au débarcadère – étudiant ;

**4.10** Embauche d'un préposé au débarcadère et patrouilleur nautique – étudiant ;

**4.11** Résolution concernant la Loi des mines art.82 et la loi de l'aménagement et l'urbanisme art. 246 ;

**4.12** Demande d'aide financière – -Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier - Sainte-Agathe Academy ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

**7. ENVIRONNEMENT**

**7.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement R2020-115-1 modifiant le règlement R2020-115 concernant le lavage des embarcation et l'utilisation du débarcadère municipal ;

**7.2** Application du règlement 2020-115 – règlement concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal (nomination des inspecteurs municipaux);

**7.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement R2023-155 concernant la gestion des installations septiques

**7.4** Avis de motion et dépôt du projet de règlement R2023-152 modifiant le règlement de construction no. 2013-057 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres

**7.5** Avis de motion et dépôt du projet de règlement R2023-153 modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 2013-059 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres

**7.6** Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement no. 2023-154 modifiant le règlement de zonage no. 2013-060 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**8.1** Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme

**8.2** Dépôt de la liste des permis du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 ;

**8.3** Autorisation de demande de permis de lotissement pour les lots 6 111 722, 6 111 527, 6 111 524 et 6 113 927 ;

**9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**10. PROJET SPÉCIAUX**

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. DÉCLARATION DES ÉLUS**

**2023-05-091** **3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023**

**Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023

2023-05-092

**4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'AVRIL 2023**

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'avril 2023

FONDS D'ADMINISTRATION 2023	
<b>DÉBOURSÉS (incompressibles)</b>	
<b>SALAIRES</b>	
Salaires nets	26 978.87 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	17 475.99 \$
Quote part SQ	122 663.00 \$
Quote part MRC	1 234.00 \$
Déneigement	30 796.51 \$
Dette à long terme	13 959.39 \$
<b>ACHATS</b>	61 327.35 \$
<b>Total achats et déboursés</b>	<b>274 435.11 \$</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>	
<b>ANNÉE 2023</b>	
Chemin Lacasse, Daoust	1 021.94 \$
Hôtel de ville	32 053.50 \$
Débarcadère	6 472.70 \$
<b>Total des dépenses des immobilisations</b>	<b>39 547.70 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>313 982.81 \$</b>

2022-05-093

**4.2 PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET ENVIRONNEMENT ET MATIÈRES RÉSIDUELLES – MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC ;**

**ATTENDU QUE** le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marqué ;

**ATTENDU QUE** toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources afin d'offrir des postes attractifs à des ressources en environnement et matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût ;

**ATTENDU QUE** de nombreuses municipalités ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources, notamment en matière d'environnement et de matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** le volet 4 du programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale prévoit une aide financière pour les initiatives de de coopération intermunicipale ;

**ATTENDU QUE** les embauches de ressources partagées feront l'objet de demandes financières au volet 4 du FRR et que le coût horaire résiduel à la carte de ces ressources sera, si l'aide financière est accordée, très avantageux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

**ATTENDU QUE** les municipalités de Mont-Blanc, de Lac-Supérieur, de Val-des-Lacs, de Lantier, de Sainte-Lucie-des-Laurentides, de Val-David, de Val-Morin, d'Ivry-sur-le-Lac et la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, désirent présenter un projet de partage de ressources en environnement et matières résiduelles dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac s'engage à participer au projet de partage de ressources en environnement et matières résiduelles et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière trésorière à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

**2023-05-094**

**4.3 DEMANDE DE PROLONGATION AU MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable) – Programme PAVL – Volet Soutien**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a entrepris les travaux concernant la subvention accordée du vol Soutien du Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL)

- No de dossier : JLX28724
- Titre du projet : Chemin Lacasse et Montée Daoust

**ATTENDU QUE** les travaux ont débuté en octobre 2022 et que la Municipalité devait terminer les travaux dans les 12 mois suivant la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**ATTENDU QUE** les travaux ne sont pas entièrement terminés ;

**ATTENDU QUE** ces travaux seront terminés à l'automne 2023, soit vers la fin du mois d'octobre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil, de confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable que la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a l'intention de terminer les travaux du Programme PAVL- Volet Soutien portant le no. de dossier RYE66273, à l'automne 2023 et de lui demander une prolongation du délai pour la réalisation des travaux qui n'excédera pas un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

2023-05-095

**4.4 ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX DU PROGRAMME PAVL – VOLET REDRESSEMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération au Programme d'aide à la Voirie (PAVL)

- No de dossier : JLX28724
- Titre du projet : Chemin du Lac Azur

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, à présenter la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-05-096

**4.5 ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX DU PROGRAMME PAVL – VOLET ACCÉLARATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération au Programme d'aide à la Voirie (PAVL)

- No de dossier : JLF23649
- Titre du projet : Chemin Constantineau

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 29 août au 30 septembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, à présenter la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-05-097

**4.6 ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX DU PROGRAMME PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération au Programme d'aide à la Voirie (PAVL)

- No de dossier : VNV78776
- Titre du projet : Vallée Manitou et Lac de la Grise

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 31 octobre au 25 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, à présenter la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

**2023-05-098** **4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-149-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-149 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ;**

**Le conseiller monsieur Jean-Pierre Charette**

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de règlement 2022-149-1 modifiant le règlement 2022-149 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensation pour les services financiers 2023, sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2022-149-1

**2023-05-099** **4.8 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MTMD DANS LE CADRE DU PROGRAMME PPA-CE**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a ouvert le Programme PPA-CE ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire bénéficier dudit programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande de subvention auprès du MTQMD dans le cadre du Programme PPA-CE

**2023-05-100** **4.9 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE – ÉTUDIANT**

**ATTENDU** la nécessité d'embaucher un travailleur saisonnier comme préposé au débarcadère et toutes autres tâches, pour la saison estivale 2023 ;

**ATTENDU QUE** la quantité de travail et l'horaire pour ce travail exigent l'embauche d'un étudiant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil de confirmer l'embauche de monsieur Jérémy Boyer à titre de préposé au débarcadère selon les tâches, l'horaire et le taux horaire convenus avec la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France-Matteau.

**2023-05-101** **4.10 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE ET PATROUILLEUR NAUTIQUE – SAISONNIER**

**ATTENDU** la nécessité d'embaucher un travailleur saisonnier comme préposé au débarcadère et patrouilleur nautique, pour la saison estivale 2023 ;

**ATTENDU QUE** la quantité de travail et l'horaire pour ce travail exigent l'embauche d'un étudiant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil de confirmer l'embauche de monsieur Rémi Laliberté à titre de préposé au débarcadère et patrouilleur nautique selon les tâches, l'horaire et le taux horaire convenus avec la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France-Matteau.

2023-05-102

**4.11 RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI DES MINES ART.82 ET LA LOI DE L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME (LAU) ART. 246 – CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER**

**ATTENDU QU'**une réforme de l'encadrement des activités minières au Québec est nécessaire pour assurer une véritable cohabitation harmonieuse des activités minières avec la diversité des réalités territoriales du Québec ;

**ATTENDU QUE** les activités minières ont un impact négatif sur les attractions touristique en entraînant des pertes de revenus pour la région des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** sans encadrement sensible à la réalité économique, sociale, environnementale et culturelle des différents milieux, une telle activité aurait assurément un impact négatif sur l'économie récréotouristique de la région de la MRC des Laurentides et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette**

**APPUYÉ À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil de :

Modifier les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en concert avec les MRC pour permettre aux municipalités de tenir compte de la valeur économique, culturelle et sociale de la villégiature dans le but d'assurer la cohabitation harmonieuse des activités minières avec les réalités des milieux municipaux ;

Reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier.

D'abroger l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur territoire :

D'étendre l'article 82 de la Loi des Mines quant au rachat des titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public ;

De modifier de façon importante les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) afin de mieux protéger les lacs, les cours d'eau, les milieux sensibles d'intérêt, les zones de conservation, les corridors écologiques, les objectifs de territoires protégés et la population impactée par des conflits d'usage ;

De mesurer au moment du dépôt d'un avis de projet minier, l'acceptabilité sociale de tout projet minier et que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la Loi de l'Aménagement et de l'Urbanisme (LAU) et que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

De mettre en place un moratoire sur l'octroi de titres miniers le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement.

**2023-05-103     4.12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER – SAINTE-AGATHE ACADEMY**

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière a été adressée à la municipalité par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour offrir une médaille, une plaque ou une bourse à un étudiant ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a contribué à cette initiative dans les années passées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil d'autoriser une aide financière de 250 \$ à la Commission Scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour offrir une médaille, une plaque ou une bourse à un étudiant.

**2023-05-104     7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2020-115-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-115 CONCERNANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET L'UTILISATION DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL**

**La conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de règlement 2020-115-1 modifiant le règlement 2020-115 concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal, sera adopté.
- Dépose le projet de règlement 2020-115-1

**2023-05-105     7.2 APPLICATION DU RÈGLEMENT 2020-115 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET L'UTILISATION DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL (NOMINATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX)**

**ATTENDU** le Règlement no 2020-115 – *Règlement concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal*

**ATTENDU QU'**il est nécessaire que l'inspecteur municipal défini audit Règlement soit autorisé à délivrer des constats d'infraction en vertu de ce Règlement

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil :

De nommer Mesdames Louise Brisebois, Mylène Thibault, Marie-Jade L. Beaudry, Monsieur Rémi Laliberté et Monsieur Martin Bélanger, à titre d'inspecteur municipal aux fins de l'application du Règlement no 2020-115 – *Règlement concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal* et ses amendements

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

D'autoriser les inspecteurs municipaux à délivrer des constats d'infraction et/ou entreprendre toutes poursuites pénales en vertu du Règlement no 2020-115 – *Règlement concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal* et ses amendements

D'autoriser toutes les personnes qui occupent présentement le poste d'inspecteur municipal et toutes les personnes qui seront embauchées à ce poste, à délivrer des constats d'infraction en vertu du Règlement no 2020-115 – *Règlement concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal* et ses amendements

**2023-05-106**    **7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.2023-155 CONCERNANT LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**Le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette**

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de règlement 2023-155 concernant la gestion des installations septiques, sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2023-155 concernant la gestion des installations septiques.

**2023-05-107**    **7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-152 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 2013-057 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES**

**La conseillère, madame Julia Bourke**

- Donne avis qu'à la séance de ce jour, le projet de règlement 2023-152 modifiant le règlement de construction no. 2013-057 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres, sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2023-152 modifiant le règlement de construction no. 2013-057 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres.

**2023-05-108**    **7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-153 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2013-059 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS AUX ARBRES**

**Le conseiller, monsieur Maxime Arcand**

- Donne avis qu'à la séance de ce jour, le projet de règlement 2023-153 modifiant le règlement sur les permis et certifications no. 2013-059 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres, sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2023-153 modifiant le règlement sur les permis et certifications no. 2013-059 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres.

**2023-05-109**    **7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-154 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2013-060 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES**

**Le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette**

- Donne avis qu'à la séance de ce jour, le projet de règlement 2023-154 modifiant le règlement de zonage no.2013-060 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres, sera adopté ;

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

- Dépose le projet de règlement 2023-154 modifiant le règlement de zonage no.2013-060 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres

**8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME**

**Dépôt** **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2023**

La liste de tous les permis émis du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 est déposée.

**2023-05-110** **8.3 AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LES LOTS 6 111 722, 6 111 527, 6 111 524 ET 6 113 927**

M. Nicola Cardone expose la demande de la firme URBA+ pour une demande d'approbation de projet pour le Développement Manito Inc.

La firme a été mandatée par M. Roy-Maurice pour la planification et la présentation à la municipalité d'Ivry sur-le- Lac d'un projet de développement résidentiel standard dont la réalisation nécessite une approbation de projet de lotissement.

Considérant que tout développement souhaitable doit se faire en respect de l'environnement, les services de M. Mathieu Madison, biologiste, ont été retenus afin de réaliser une caractérisation environnementale des lots 6 111 722, 6 111 527, 6 111 524 et 6 113 927.

Cette étude leur a permis d'identifier les milieux naturels dans la planification du terrain pour démontrer à la municipalité le potentiel des lieux et le respect des milieux sensibles.

Leur mandat consiste à présenter à la municipalité une demande d'approbation de projet en vue du lotissement du terrain.

**ATTENDU QUE** le projet proposé respecte le règlement de zonage 2013-060 consolidé ;

**ATTENDU QUE** la création de la nouvelle rue sera privée et à l'entière responsabilité de promoteur (article 70 du règlement 2013-058 consolidé)

**ATTENDU QUE** la demande d'ouverture de rue et de lotissement est traitée conformément à l'article 67 du règlement 2013-058 consolidé

**ATTENDU QUE** le projet proposé respecte les dispositions du règlement de lotissement 2013-058 consolidé

**ATTENDU QU'**une superficie d'environ 28 765 mc sera remise en contribution pour fin de parc à la municipalité. Soit l'équivalent d'environ 5.8% (à confirmer par l'arpenteur)

**ATTENDU QU'**une compensation résiduelle monétaire équivalente à environ 4.2% de la valeur du terrain sera remise à la municipalité (à confirmer par l'arpenteur). La méthodologie de calcul sera établie par le conseil de ville.

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'autoriser la demande de permis de lotissement ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2023**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil :

QUE la demande de permis de lotissement pour les lots 6 111 722, 6 111 527, 6 111 524 et 6 113 927 et la création de la rue portant le nom de M-Roy Maurice et le lotissement riverain soient acceptées ;

**10. PROJETS SPÉCIAUX**

Aucun sujet sous cette rubrique

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

Aucun sujet sous cette rubrique

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, monsieur André Ibghy, après lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 15 mai 2023

**2023-05-111      13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 23 minutes

---

André Ibghy  
Maire

---

Marie-France Matteau  
Directrice générale et greffière trésorière